

Métiers de l'encadrement éducatif



2018-2019

Projet pédagogique du parcours

Le parcours « Métiers de l'encadrement éducatif : vie scolaire et médiation » vise un certain équilibre entre les cinq éléments de formation suivants :

- Connaissances disciplinaires (sciences humaines appliquées aux questions éducatives)
- Apports méthodologiques relatifs aux épreuves du concours : dissertation, note de synthèse, analyse de situation, étude d'un dossier thématique.
- Connaissance approfondie du système éducatif ; capacité d'analyse des contextes.
- Processus de professionnalisation (en particulier via des mises en situation professionnelle et leur exploitation).
- Initiation à la recherche appliquée au champ de l'éducation.

Le parcours s'adressant à des étudiants visant la fonction de CPE, il s'efforce de répondre à la double exigence d'un objectif de professionnalisation et d'une formation de haut niveau par l'articulation entre acquisition de savoirs universitaires et construction de la professionnalité.

Assurant une fonction de manager d'équipe dans le cadre du service « vie scolaire », le CPE occupe aussi une place de médiateur entre différents acteurs impliqués dans l'action éducative et fonde ces décisions sur des principes éducatifs, éthiques et légaux. Il doit être capable de porter au sein d'un établissement une ambition éducative qu'il fait valoir par son aptitude à la communication. Sa démarche est fondée sur une analyse du contexte et l'identification des ressources de l'établissement.

La formation vise la convergence de l'acquisition de connaissances théoriques et de la construction d'une culture institutionnelle, en s'appuyant sur des travaux de recherche d'origine scientifique diverse (sociologie, ethnologie, sciences de l'éducation, histoire, philosophie). Ces travaux permettent d'appréhender la complexité des métiers cibles (CPE et métiers émergents dans le champ du social) à travers l'analyse de l'activité des acteurs in situ (élèves, CPE, enseignants...). Les pratiques et les usages sociaux des acteurs dans des contextes spécifiques (éducation prioritaire, populations migrantes), les interactions pédagogiques et éducatives et les logiques de partenariat éducatif (familles-école, enseignants-acteurs sociaux) constituent autant d'objets d'analyse.

Sur la perspective professionnelle, l'axe central est la fonction de Conseiller Principal d'Éducation, son évolution socio-institutionnelle et la réalité effective et actuelle du métier. Aussi les enseignements prennent-ils appui sur le nouveau référentiel spécifique de compétences des CPE (2013), lui-même articulé au référentiel commun valant pour les enseignants comme pour les personnels d'éducation, ainsi que sur la nouvelle circulaire de missions (2015).

Comme toute formation de master, ce parcours comporte une formation à et par la recherche qui nourrit l'ensemble des enseignements de master et permet à l'étudiant d'acquérir une maîtrise éclairée aussi bien des savoirs disciplinaires que des problématiques historiques et contemporaines liées à l'éducation.

Ces réflexions croisées permettent la conception, la réalisation et la soutenance d'un mémoire de M2 qui est encadré par un enseignant de l'ESPE.

M1

En M1 l'étudiant effectue un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) au cours duquel il identifie les missions du CPE, observe et analyse le contexte d'exercice, et les priorités qui en découlent pour l'action éducative. Après une phase d'observation, il se voit proposer une prise en charge progressive de responsabilités, en présence d'un conseiller pédagogique tuteur, CPE titulaire. L'étudiant acquiert ainsi une première expérience directe de la pratique éducative en établissement. Ce parcours opte pour deux stages de deux semaines dans deux types d'établissement différents (collège et lycée).

M2

S'agissant des étudiants stagiaires CPE, lauréats du concours, la formation est fondée sur un principe d'alternance entre stage en responsabilité à mi-temps en établissement et formation universitaire. La pratique professionnelle permet de s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre de l'action éducative sur le terrain, en contribuant à une politique d'établissement. L'interpénétration des apports théoriques et de l'expérience professionnelle est exploitée dans le cadre d'un travail d'analyse des pratiques professionnelles. Dans les enseignements, la relation éducative, le pilotage d'un service dans une démarche de projet, le nécessaire travail partenarial et la communication professionnelle font l'objet d'approches spécifiques.

Enseignement de tronc commun :

Les UE de tronc commun des S3 et S4 à destination des fonctionnaires-stagiaires permettent l'acquisition d'une culture commune, développent la capacité à travailler dans le cadre d'équipe pluridisciplinaire. Les CPE y trouvent leur place car c'est l'occasion d'aborder la nécessaire collaboration qui doit prévaloir en établissement entre CPE et enseignants, dans une démarche intégrant instruction et éducation.

Si pour tous les étudiants cette année de M2 relève d'un processus de professionnalisation axé sur le développement des compétences professionnelles, le parcours « Métiers de l'encadrement éducatif » se différencie néanmoins en M2 (M2A et M2B). Les uns sont lauréats du concours et de ce fait en situation de CPE stagiaires sur leur année de M2. Les autres ont validé leur M1 et accèdent logiquement en M2, sans avoir été reçus au concours ; ils sont donc dans une perspective de nouvelle préparation au concours, ce qu'une adaptation du parcours va permettre. Pour ces derniers, la réalisation d'un stage plus long et plus ambitieux qu'en M1, dit SPA (stage de pratique accompagnée) suscite l'interpénétration des apports théoriques et de l'expérience de terrain. Dans les enseignements communs, la relation éducative, le pilotage d'un service dans une démarche de projet, le nécessaire travail partenarial et la communication professionnelle font l'objet d'approches spécifiques.

Sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation

Cette ECUE délivre des connaissances des domaines sociologique, philosophique et historique préparant aux épreuves du concours CPE, et plus spécifiquement à la première épreuve écrite de contrôle des savoirs académiques (dissertation) ; elle s'appuie sur le programme et la bibliographie du concours.

Contenus de la formation :

Cette UE offre des contenus sociologiques, philosophiques et historiques relatifs à la connaissance du système éducatif ; elle donne une vision d'ensemble des politiques éducatives et des institutions scolaires depuis le XIX^{ème} siècle et de leur insertion dans un contexte historique, social et politique. Il s'agit de s'approprier les grandes problématiques dans le champ de l'éducation et de la formation, en faisant des liens réguliers avec les missions du conseiller principal d'éducation.

L'évolution des institutions scolaires de la Révolution française à nos jours est consubstantielle de l'évolution politique et culturelle de la France durant cette même période. Elle se comprend par la connaissance de l'histoire des institutions politiques et éducatives, des valeurs intrinsèques à ces institutions en réponse aux grands enjeux de société.

Les questions centrales de la philosophie de l'éducation sont abordées : finalités de l'éducation, rapport entre instruction et éducation, rôle de la contrainte, autorité, autonomie, et ce à travers les auteurs classiques que sont Rousseau, Kant, Alain, Dewey. Viennent ensuite les questions plus contemporaines : la crise de la transmission et de l'autorité, du rapport au savoir, le débat entre « pédagogues et républicains », celui entre « savoirs » et « compétences », la place du savoir dans une société de l'information ; sont alors convoqués des auteurs plus actuels : H. Arendt, B. Stiegler, M. Gauchet...

Cette UE apporte également les connaissances sociologiques nécessaires, abordées sous l'angle des problématiques et débats contemporains, concernant la politique éducative de la France, la comparaison avec les autres pays européens, les temps forts de l'évolution du système éducatif. Sont traités la massification/démocratisation, le rapport école/famille, la place des identités culturelles à l'école, la laïcité, l'éducation prioritaire, la mixité sociale, les discriminations et l'égalité des chances, ainsi que les orientations actuelles de l'institution, notamment en matière de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage, et la violence.

De manière générale, les débats et connaissances visent à éclairer les étudiants sur les questions éducatives auxquels ils vont être confrontés.

Pratique et éthique professionnelles

L'UE 2 porte la préparation des épreuves écrites du concours (dissertation et étude de dossier) et l'accompagnement du stage d'observation et pratique accompagnée (SOPA)

Contenus de la formation :

Les épreuves du concours CPE visent « à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions scientifiques, techniques et professionnelles des situations éducatives » (arrêté du 19 avril 2013).

L'épreuve de maîtrise des savoirs académiques (dissertation) demande une connaissance fine d'un problème éducatif. Elle fait appel aux connaissances acquises par les étudiants en UE1, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation. Par un entraînement régulier, le cours se propose d'apprendre à problématiser, à réinvestir les savoirs dans une réflexion personnelle pour s'approprier l'épreuve.

La deuxième épreuve écrite, l'étude de dossier, portant sur les politiques éducatives, vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation. Aussi une large part du cours est consacrée à la connaissance de cette fonction, à son évolution socio-historique mais également à la politique éducative des établissements. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative dans un établissement devant prendre en compte son contexte particulier, les étudiants effectuent un stage d'observation et pratique accompagnée durant quatre semaines en collège et lycée (deux sessions de deux semaines).

Initiation à la recherche

Cet enseignement vise à **initier les étudiants à la recherche**, en introduisant à la méthodologie en vue de l'élaboration d'une démarche progressive et réflexive d'analyse de données.

Contenus de la formation :

On présentera et discutera des articles ou des ouvrages de référence en lien avec la recherche dans le domaine de l'éducation, de façon à s'approprier la posture de recherche.

On distinguera différentes sources documentaires en lien avec une thématique (législatives, scientifiques, professionnelles...) à problématiser sous la forme d'un « état de l'art ».

On travaillera des concepts propres au champ professionnel et des outils méthodologiques pour mener une recherche (ex : Qu'est-ce qu'un recueil et une analyse de données ? Qu'est-ce qu'une recherche bibliographique ?).

On apprendra à délimiter un objet d'étude de façon à décrire les caractéristiques, les données empiriques du contexte et le choix des méthodes possibles et les plus pertinentes au regard du travail d'investigation sur le terrain. On définira la notion de problématique, avec une ou plusieurs questions, assorties d'hypothèses pour la compréhension et l'analyse.

On précisera enfin les normes d'un écrit universitaire (normes, traitement de texte, référencement...) A cet effet, le cours s'appuiera sur des articles scientifiques, « témoins » d'une démarche, en lien avec le domaine professionnel.

M1 / S1 / UE 4

TICE

Cette UE a pour objectif l'acquisition des compétences du C2i2e, et la formation à la recherche documentaire et sur Internet.

Contenus de la formation :

Cette UE se déploie sur les deux semestres ; au premier semestre les étudiants travaillent majoritairement la partie A du référentiel C2i2e qui porte sur la maîtrise des nouvelles technologies. Il s'agit pour les étudiants de se familiariser avec l'usage professionnel de ces dernières (maîtrise de l'environnement professionnel et responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif) et de voir comment elles sont mises en œuvre dans les établissements par les CPE en vie scolaire lors du SOPA.

M1 / S1 / UE 5

Langue vivante

Contenus de la formation :

Il s'agit d'acquérir le niveau B2 en LV et de développer les compétences de communication dans les 5 activités langagières et d'approfondir les connaissances linguistiques et culturelles

Publics adolescents et problématiques éducatives

Il s'agit dans cette UE de donner de la profondeur théorique à la conception d'une approche éducative ; la mettre en lien avec les problématiques rencontrées sur le terrain.

Contenus de la formation :

On assiste, dans le champ du scolaire, à une inflation de la préoccupation éducative qui se montre toujours plus nécessaire et difficile à tenir. L'interpellation massive du corps enseignant sur ce versant est vécue comme envahissante et vient fragiliser sa construction identitaire. Si le processus éducatif n'est pas réductible à la scolarisation, il est au cœur de l'expérience scolaire, et questionne directement l'action professionnelle du CPE.

Cet enseignement vise à définir les contours d'une position éducative en s'appuyant d'abord sur un balisage socio-historique de la pensée éducative, et plus précisément sur l'identification et l'analyse des tensions structurant les débats qui la traversent : didactique/socialisation, autonomie/dépendance, répression/éducation, singulier/collectif, normativité/émancipation, etc. Après avoir revisité les enjeux de l'éducation à la lumière de ce qui caractérise la problématique adolescente, nous verrons comment des référents théoriques peuvent éclairer les situations qui sollicitent les professionnels sur le terrain. Les thèmes de l'autorité, de la sanction, du rapport au savoir et de l'orientation feront l'objet d'éclairages spécifiques.

Mise en œuvre et analyse de réponses éducatives

Dans la continuité de l'UE2, L'UE7 poursuit la préparation aux épreuves du concours CPE, d'admissibilité (écrits) et d'admission (oraux). En articulation avec l'UE6, il s'agit d'approfondir la connaissance du système éducatif, de l'établissement scolaire, de la fonction et du rôle du Conseiller principal d'éducation et d'analyser les problématiques éducatives rencontrées sur le terrain.

Contenus de la formation :

Les épreuves du concours CPE visent « à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions scientifiques, techniques et professionnelles des situations éducatives » (arrêté du 19 avril 2013).

Les épreuves d'admission, épreuve de mise en situation professionnelle et épreuve d'entretien sur dossier, sont composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury. Aussi les cours sont consacrés en bonne partie à l'apprentissage d'une communication efficace à l'oral, dans le cadre d'exercices formalisés. Sont également mis au travail l'écoute, l'argumentation, la maîtrise émotionnelle. Il s'agit d'approfondir et de réinvestir, en vue des épreuves orales, les compétences acquises au cours du précédent semestre : réfléchir sur une problématique, organiser son propos, faire preuve d'esprit critique pour analyser une situation éducative.

En outre nous poursuivrons l'étude des grandes problématiques éducatives qui traversent la professionnalité CPE (l'orientation, le décrochage, les violences en milieu scolaire...) afin d'approfondir chez les étudiants leur connaissance des missions et des responsabilités exercées par le conseiller principal d'éducation dans le cadre de l'établissement scolaire. Une approche spécifique des questions relatives au droit de la vie scolaire sera également réalisée.

M1 / S2 / UE 8

Démarche de recherche appliquée à l'éducation

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'UE d'initiation à la recherche du premier semestre.

Contenus de la formation :

Cet enseignement, dans la continuité de celui de l'UE3, vise l'appropriation de la démarche de recherche entamée au premier semestre. Il a pour objectif d'accompagner les étudiants dans leur recueil de données, et les choix des méthodes de recherche les mieux à même de conduire leurs analyses.

Leur démarche est ici progressive, réflexive et itérative. Ces travaux initient une démarche de recherche qui sera poursuivie dans le cadre du mémoire professionnel en M2, préférentiellement sur le même thème.

M1 / S2 / UE 9

TICE

Contenus de la formation :

Au 2ème semestre les étudiants sont formés plus spécifiquement à la recherche documentaire. En lien avec leur travail de recherche, ils apprennent à utiliser les bases de données, à construire une bibliographie. En vue de l'épreuve d'admission du concours au cours de laquelle les candidats doivent s'appuyer sur une recherche Internet, ils apprennent à mutualiser les ressources en élaborant des dossiers collectifs.

M1 / S2 / UE 10

Langue vivante : idem S1

Parcours
"Métiers de l'encadrement éducatif "

M1 2018-2019

Métiers de l'encadrement éducatif	UE de parcours				
	UE TICE et langue vivante		UE Pluridisciplinaires Sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation	UE Pratique professionnelle et contexte d'exercice du métier	UE recherche
M1					
S1 30 ects 231h	UE4 TICE 15h 1,5 ects	UE 5 LV 18h 1,5 ects	UE 1* Sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation 90h / 15 ects GZ	UE 2 Pratique et éthique professionnelles (SOPA) 90 h / 9 ects SJ/GP	UE 3 Initiation à la recherche 18h / 3 ects GZ
S2 30 ects 213h	UE9 TICE 15h 1,5 ects	UE 10* LV 18h 1,5 ects	UE 6* Publics adolescents et problématiques éducatives 72h / 12 ects GP	UE 7 Analyse et mise en œuvre de réponses éducatives 90 h / 9 ects SJ/GP	UE 8 Démarche de recherche appliquée à l'éducation 18h / 6 ects GZ
444 h	66h		162 h	180 h	36 h
60 ECTS	6 ECTS		27 ECTS	18 ECTS	9 ECTS

(*) UE non compensables

Sens de l'expérience scolaire et relation éducative

Cette UE s'inscrit dans la continuité de l'UE6 du M1, et veut parfaire l'appropriation d'une culture éducative, dans une perspective de professionnalisation. L'étudiant suivra soit l'ECUE 11.2, soit l'ECUE 11.3, et suivra au deuxième semestre l'ECUE correspondante qu'il n'a pas suivi ici.

Contenus de la formation :

ECUE 11.1 : Sens de l'expérience scolaire et relation éducative

L'intitulé évoque les travaux de Jean-Yves Rochex sur le sens de l'expérience scolaire, les liens de discordance et de continuité entre activité scolaire et subjectivité. Bâtie sur un premier temps autour d'apports théoriques approfondissant l'exploration des processus à l'œuvre dans la relation éducative, l'enseignement s'oriente ensuite vers l'étude du cadre juridique de l'éducation et de la place des parents (notions de parentalité, de dysparentalité, de coéducation). La dernière phase est consacrée à deux pratiques emblématiques de la professionnalité CPE que sont l'animation d'une heure de vie de classe et l'entretien éducatif (recouvrant des approches différenciées : collective et individualisée), se nourrissant des éclairages théoriques apportés en amont.

ECUE 11.2 : Ecole, Justice et médiations

Il s'agit d'interroger la notion de justice scolaire sous différents angles (philosophique, politique, sociologique...) pour ensuite focaliser sur la dimension juridique. Donner des repères clairs sur l'environnement juridique du vécu scolaire ; instruire et questionner les partenariats interinstitutionnels autour de questions sensibles : autorité parentale, protection de l'enfance, faits délictueux, conflits usagers/personnels, scolarisation des mineurs non accompagnés, suivi d'élèves pris en charge par la PJJ...

La complémentarité des interventions doit permettre à nos étudiants à la fois de s'approprier des connaissances sur les questions de droit et de justice dans le champ scolaire, de construire une posture réflexive, et de se professionnaliser sur les enjeux et leviers juridiques qui sous-tendent les situations éducatives qu'ils vont rencontrer.

ECUE 11.3 : Gestion des conflits et médiation

Cet ECUE se propose de sensibiliser le futur C.P.E. aux connaissances et compétences inhérentes à une pratique de médiation, mais aussi à une meilleure compréhension des conflits et des phénomènes de violence en milieu scolaire. Ce n'est pas tant comme une technique ou comme un mode de régulation des conflits parmi d'autres, que cet enseignement se propose de définir la médiation, mais résolument comme un mode privilégié d'expression du conflit. Ainsi pensée et mise en œuvre, la médiation peut alors être vécue par les acteurs comme un véritable processus de coopération. Elle permet ainsi la restauration d'une communication défailante ou rompue, favorise la responsabilisation de chacun et peut se révéler créatrice de lien social.

Accompagnement du stage : reprise réflexive

L'objectif de cette UE est clairement d'encadrer et d'accompagner la pratique professionnelle exercée en stage pour une quotité de mi-temps. Cette UE est l'espace universitaire central de l'alternance intégrative. Elle cherche tout à la fois à s'appuyer sur l'expérience de terrain et à outiller cette expérience pour l'optimiser. Elle trouve sa continuité au S4 dans l'UE 15.

Contenus de la formation :

ECUE 12.1 : Accompagnement du stage en responsabilité : pratique réflexive et problématisation

La partie disciplinaire (CPE) est centrée au S3 sur la question des partenariats ; la compétence « travailler en équipe » est particulièrement travaillée en faisant ressortir ce qu'a d'éminemment spécifique la triple appartenance du CPE à des équipes différenciées, allant avec des positions et rôles distincts et néanmoins complémentaires dans chaque cas : équipe de pilotage de l'établissement, équipe(s) pédagogique(s), équipe « Vie scolaire ». Nous sommes en effet convaincus que c'est dans la capacité à articuler cette triple position de façon cohérente, avec un seul et même objectif : la réussite des élèves, que se joue une bonne part de l'efficacité professionnelle du CPE.

De ce fait des témoignages de divers professionnels sont sollicités : personnels de direction, enseignants, infirmière, assistante sociale... La contribution du PFA trouve ici toute sa place et son intérêt, en particulier s'agissant des questions inhérentes au pilotage du service « Vie scolaire ».

ECUE 12.2 : Tronc commun : groupe d'accompagnement professionnel interdisciplinaire (1) :

La partie « Tronc commun » a pour contenus les questions transversales relatives à l'enseignement et à l'éducation dans le cadre scolaire : gestion de la classe, évaluation, formats pédagogiques, différenciation, adaptation et approche inclusive, autorité éducative, sanction éducative, mise en jeu de collectifs à travers des partenariats, conduite de projet, orientation...

Au regard de ce qui a été écrit en amont, la mise en coprésence, dans cette ECUE, de personnels d'enseignement et d'éducation revêt un caractère essentiel ; la collaboration pédagogique et éducative entre les deux corps fait d'ailleurs l'objet d'un TD spécifique.

M2 / S3 / UE 13

Se former par la recherche : concevoir un mémoire

Cet enseignement vise à accompagner les étudiants dans leur mémoire de recherche. Après un rappel des fondamentaux de l'écrit universitaire de recherche, l'UE est organisée comme un grand séminaire

Contenus de la formation :

En alternance avec des rappels généraux concernant la méthode, les normes, les méthodes d'analyse, l'UE consiste pour les étudiants à présenter leurs travaux : état de l'art et problématique. Présentation de la méthode, du terrain, des techniques d'enquête ; présentation des données factuelles concernant le sujet, des résultats du terrain, des matériaux ; présentation d'un titre et d'un résumé, des résultats de l'enquête, présentation de l'introduction et du plan ; présentation de l'ensemble du raisonnement et des points clés (soutenance blanche).

M2 / S4 / Fiche UE16

Se former par la recherche : produire et soutenir un mémoire professionnel

Cet enseignement vise à accompagner les étudiants dans leur mémoire de recherche. Après un rappel des fondamentaux de l'écrit universitaire de recherche, l'UE est organisée comme un grand séminaire

Contenus de la formation :

Cet enseignement vise à accompagner les étudiants dans la rédaction et la présentation finale de leur mémoire de master. L'UE est organisée comme un grand séminaire, avec quelques temps de rappels magistraux.

Conduite de projets et partenariats

Il s'agit dans cette UE de participer au développement de projets éducatifs en partenariat ; piloter, dynamiser et réguler une équipe dans le cadre d'un projet de service ; organiser le travail et l'évaluer.

L'étudiant suivra soit l'ECUE 14.2, soit l'ECUE 14.3, en fonction de l'ECUE suivie au premier semestre.

Contenus de la formation :

ECUE 14.1 : Conduite de projets et partenariats

La question de la politique éducative : à partir de quels éléments la définir, comment la piloter et la réguler.

La mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet et de développement de partenariats inscrits dans une dynamique territoriale.

La responsabilité d'un service à travers les questions de l'animation d'équipe (projet de service), de l'organisation du travail et de son évaluation (définitions des postes, entretien professionnel).

ECUE 14.2 : Ecole, Justice et médiations (idem qu'UE 11.2)

Il s'agit d'interroger la notion de justice scolaire sous différents angles (philosophique, politique, sociologique...) pour ensuite focaliser sur la dimension juridique. Donner des repères clairs sur l'environnement juridique du vécu scolaire ; instruire et questionner les partenariats interinstitutionnels autour de questions sensibles : autorité parentale, protection de l'enfance, faits délictueux, conflits usagers/personnels, scolarisation des mineurs non accompagnés, suivi d'élèves pris en charge par la PJJ...

La complémentarité des interventions doit permettre à nos étudiants à la fois de s'approprier des connaissances sur les questions de droit et de justice dans le champ scolaire, de construire une posture réflexive, et de se professionnaliser sur les enjeux et leviers juridiques qui sous-tendent les situations éducatives qu'ils vont rencontrer.

ECUE 14.3 : Gestion des conflits et médiation (idem qu'UE 11.3)

Cet ECUE se propose de sensibiliser le futur C.P.E. aux connaissances et compétences inhérentes à une pratique de médiation, mais aussi à une meilleure compréhension des conflits et des phénomènes de violence en milieu scolaire. Ce n'est pas tant comme une technique ou comme un mode de régulation des conflits parmi d'autres, que cet enseignement se propose de définir la médiation, mais résolument comme un mode privilégié d'expression du conflit. Ainsi pensée et mise en œuvre, la médiation peut alors être vécue par les acteurs comme un véritable processus de coopération. Elle permet ainsi la restauration d'une communication défailante ou rompue, favorise la responsabilisation de chacun et peut se révéler créatrice de lien social.

Analyse de pratiques professionnelles

Cette UE s'inscrit dans la continuité de l'UE 12 du S3, son objectif est clairement d'encadrer et d'accompagner la pratique professionnelle exercée en stage pour une quotité de mi-temps. Ces deux UE sont l'espace universitaire de l'alternance intégrative. Elles cherchent tout à la fois à s'appuyer sur l'expérience de terrain et à outiller cette expérience pour l'optimiser.

Contenus de la formation :

ECUE 15.1 : Analyse de pratiques et professionnalisation

Il s'agit d'un travail d'analyse de pratiques professionnelles, conduit selon un protocole de type GEASE (Groupe d'entraînement à l'analyse de situations éducatives). Le principe est de faire du vécu professionnel la matière première d'un savoir qui se constitue collectivement, en même temps qu'est affinée la capacité d'analyse. Cet ECUE s'appuie essentiellement sur le stage en responsabilité.

ECUE 15.2 : Tronc commun : groupe d'accompagnement professionnel interdisciplinaire (2) :

La partie « Tronc commun » a pour contenus les questions transversales relatives à l'enseignement et à l'éducation dans le cadre scolaire : gestion de la classe, évaluation, formats pédagogiques, différenciation, adaptation et approche inclusive, autorité éducative, sanction éducative, mise en jeu de collectifs à travers des partenariats, conduite de projet, orientation...

Le S4 accentue la dimension « analyse de pratiques » des contenus. La mise en coprésence, dans cette ECUE, de personnels d'enseignement et d'éducation revêt un caractère essentiel, qui a pour objectif de déboucher sur une qualité de collaboration pédagogique et éducative entre les deux corps.

Parcours M2A : CPE fonctionnaires stagiaires

MEEF M2	<i>UE de parcours et de tronc commun</i>		
	<i>UE Pluridisciplinaires</i>	<i>UE Pratique professionnelle</i>	<i>UE recherche</i>
S3 30ects 144h	UE 11 Sens de l'expérience scolaire et relation éducative <i>ECUE 11.1 : Expérience scolaire et relation éducative 42h/9ects</i> <i>ECUE 11.2 : Ecole, Justice et médiations 24h/3ects</i> ou <i>ECUE 11.3 : Gestion des conflits et médiation 24h/3ects</i> 66h / 12ects	UE 12 Accompagnement du stage : reprise réflexive <i>ECUE 12.1 : Accompagnement du SR : pratique réflexive 30h/6ects</i> <i>ECUE 12.2 : Tronc commun : groupe d'accompagnement professionnel interdisciplinaire (1) 30h/6ects</i> 60 h / 12ects	UE 13 Se former par la recherche : conception d'un mémoire 18h / 6ects
S4 30ects 144h	UE 14 Conduite de projets et partenariats <i>ECUE 14.1 : Conduite de projets et partenariats 42h/3ects</i> <i>ECUE 14.2 : Ecole, justice et médiations 24h/3ects</i> ou <i>ECUE 14.3 : Gestion des conflits et médiation 24h/3ects</i> 66h / 6ects	UE 15 Analyse de pratiques professionnelles <i>ECUE 15.1* : Analyse de pratiques et professionnalisation (SR) 30h/9ects</i> <i>ECUE 15.2 : Tronc commun : groupe d'accompagnement professionnel interdisciplinaire (2) 30h/3ects</i> 60h / 12ects	UE 16* Se former par la recherche : produire et soutenir un mémoire professionnel 18h /12ects
288h	132 h	120 h	36 h
60 ECTS	18 ECTS	24 ECTS	18 ECTS

() Non compensable*

Parcours M2B : Préparation au concours et professionnalisation

MEEF M2	UE de parcours		
	UE Pluridisciplinaires	UE Pratique professionnelle	UE recherche
S3 30ects 138h	UE 11 Sens de l'expérience scolaire et relation éducative <i>ECUE 11.1 : Expérience scolaire et relation éducative 42h/9ects</i> <i>ECUE 11.2 : Ecole, Justice et médiations 24h/3ects</i> ou <i>ECUE 11.3 : Gestion des conflits et médiation 24h/3ects</i> 66h / 12ects	UE 15 Questions éducatives : reprise réflexive et problématisation à l'écrit <i>ECUE 18.1 : Accompagnement du SPA 12h/6ects</i> <i>ECUE 18.2 : Problématisation à l'écrit et communication professionnelle 42h/6ects</i> 54h / 12ects	UE 13 Se former par la recherche : conception d'un mémoire 18h / 6ects
S4 30ects 138h	UE 14 Conduite de projets et partenariats <i>ECUE 14.1 : Conduite de projets et partenariats 42h/3ects</i> <i>ECUE 14.2 : Ecole, justice et médiations 24h/3ects</i> ou <i>ECUE 14.3 : Gestion des conflits et médiation 24h/3ects</i> 66h / 6ects	UE 18 Analyse de situations éducatives <i>ECUE 20.1* : Exploitation du SPA 12h/9ects</i> <i>ECUE 20.2 : Analyse de situations éducatives 42h/3ects</i> 54h / 12ects	UE 16* Se former par la recherche : produire et soutenir un mémoire professionnel 18h /12ects
276h	132 h	108 h	36 h
60 ECTS	18 ECTS	24 ECTS	18 ECTS

(*) Non compensable

**Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de
l'éducation**
Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

4. Prendre en compte la diversité des élèves

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

12. Coopérer avec les parents d'élèves

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel ».

- **Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement**

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

- **Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves**

Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

- **Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions scientifiques, techniques et professionnelles des situations éducatives.

Une bibliographie indicative destinée à approfondir les thèmes abordés par le concours, périodiquement mise à jour, est publiée sur le site Internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

A. Epreuves écrites d'admissibilité

1. Epreuve de maîtrise des savoirs académiques :

L'épreuve consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages. Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos.

Durée : quatre heures ; coefficient 2.

2. Etude de dossier portant sur les politiques éducatives :

A partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnement précis.

Cette épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.

Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

Durée : cinq heures ; coefficient 2

B. Epreuves orales d'admission

Les deux épreuves orales d'admission sont composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury qui permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté

et précision ainsi que sa maîtrise scientifique et sa réflexion relativement aux champs cognitifs concernés.

Les entretiens permettent aussi d'évaluer, notamment à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury, la capacité du candidat à tenir compte du contexte des acquis, des besoins et des attentes des élèves.

1. Epreuve de mise en situation professionnelle :

L'épreuve prend appui sur un dossier dactylographié de dix pages au plus, annexes incluses, élaboré par le candidat, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve comporte un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier. Elle est suivie d'un entretien.

Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à construire une situation mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

Durée de la préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : dix minutes ; entretien : cinquante minutes) ; coefficient 4.

2° Epreuve d'entretien sur dossier :

L'épreuve prend appui sur un dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à l'internet.

Le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles et éducatives diversifiées.

L'épreuve permet au candidat d'exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique. Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de la préparation : une heure trente ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 4.

Composition de l'équipe pédagogique

« Master Métiers de l'encadrement éducatif »

Nom des enseignants et intervenants essentiels, structure de rattachement	Qualité	Responsabilité pédagogique exercée
Anne COUBES (UM)	Professeur documentaliste, responsable du CRD	Intervenante sur les UE TICE
Fabien GROENINGER	PRAG Histoire	Enseignant histoire UE1
Stéphanie JAMME (UM)	CPE/PRCE	Enseignante en éducation et en méthodologie, responsable d'UE, coordonnatrice pédagogique M1 et M2
Laurent KUHR (UM)	PRCE	Enseignant en philosophie : UE1 et préparation à la dissertation
Béatrice LEY (UM)	PRCE	Enseignante, responsable d'UE
Pascal LUU-VAN	PFA/CPE	Enseignant TD en lien avec le terrain
Isabelle LOHIER	PFA/CPE	Enseignant TD en lien avec le terrain
Stéphane MONIRA (UM)	PRCE	Intervenant sur les UE TICE
Gérard PIQUEMAL (UM)	CPE/PRCE	Responsable du parcours , enseignant en éducation, responsable d'UE
Yves SOULE (UM)	MCF	Enseignant en méthodologie des écrits
Geneviève ZOIA (UM)	PU	Responsable du parcours , enseignante sociologie de l'éducation, responsable d'UE, directrice de recherche

fde.umontpellier.fr

Pour des informations complémentaires :

www.education.gouv.fr



**Faculté d'Éducation – Université de Montpellier
2 place Marcel Godechot – BP4152 – 34092 Montpellier**

Conception graphique : service information et communication

**Faculté d'Éducation – Université de Montpellier – Octobre 2018
Photos : Stocklib.fr – Texte : Gérard Piquemal**